



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Commission de la condition de la femme**

#### **Cinquante-troisième session**

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle :  
réalisation des objectifs stratégiques, mesures  
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles  
mesures et initiatives : partage, dans des conditions  
d'égalité, des responsabilités entre les femmes  
et les hommes, en particulier des soins dispensés  
dans le contexte du VIH/sida**

### **Communication présentée par Zonta International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2009/1.



## Communication\*

Zonta International est une organisation internationale de cadres entendant améliorer la situation des femmes et des filles, sur les plans juridique, politique et économique, ainsi que dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi grâce à la prestation de services et à des activités de sensibilisation. L'organisation est également déterminée à promouvoir la justice et le respect universel des libertés fondamentales. Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, Zonta international s'intéresse vivement aux débats tenus et aux recommandations formulées s'agissant du thème prioritaire examiné par la Commission de la condition de la femme en 2009, à savoir la Participation des femmes et des hommes, dans des conditions d'égalité, au processus de prise de décisions à tous les niveaux, ainsi qu'à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce thème.

La discrimination contre les femmes et les filles est une construction sociale qui se perpétue souvent au sein des familles et des communautés ainsi que dans le cadre des pratiques religieuses, des structures économiques et des politiques gouvernementales et dont le principe de base est que, de manière générale, les femmes doivent être réduites à jouer leurs rôles traditionnels dans la société et qu'elles sont inférieures aux hommes. Les hommes ont, par conséquent, le droit de prendre la liberté de contrôler la vie des femmes.

La violence contre les femmes, qui procède également de ce type de conviction quant aux rôles que ces dernières doivent jouer, renforce la domination des hommes sur les femmes et n'entrave pas seulement le partage des responsabilités au sein de la famille mais empêche également les femmes de mener des activités rémunérées ou de participer à la vie communautaire comme elles pourraient le faire.

Dans la vie familiale et privée, il découle de ces attitudes et comportements que les femmes et les filles s'occupent davantage des enfants, des malades et des personnes âgées que les hommes et les garçons et qu'elles s'acquittent également de presque toutes les tâches non rémunérées. C'est ainsi que souvent, les filles ne fréquentent pas l'école et que les femmes n'ont ni le temps ni les ressources nécessaires pour acquérir les compétences qui leur permettraient d'améliorer leurs conditions de vie ou de participer aux processus de décisions au sein de la communauté. Les inégalités entre les sexes s'en trouvent renforcées, les femmes n'ayant guère l'occasion de devenir financièrement autonomes et les hommes dominant la vie publique.

La pandémie de VIH/sida a alourdi le fardeau des femmes de tout âge qui fournissent, selon les estimations, 90 % des soins liés à la maladie. Le VIH/sida a également accru de façon alarmante la violence contre les femmes et les filles, comme en témoigne la nette augmentation du pourcentage de femmes, notamment jeunes, qui ont contracté la maladie. Le fait qu'il faille s'occuper d'un nombre croissant de patients touchés par le VIH/sida, en général dans le cadre de l'unité familiale, a des répercussions financières dévastatrices pour les familles lorsque ni la personne malade ni celle qui fournit les soins ne peut travailler. Il est avéré que les filles ont deux fois plus de risques que les garçons de manquer l'école pour s'occuper de membres de la famille malades ou de travailler pour contribuer aux revenus du ménage. La maladie a également déstabilisé la structure familiale traditionnelle, nombre d'enfants perdant un ou deux parents, les grands-mères jouant de nouveau le rôle de mère et les enfants orphelins devenant chefs de famille.

---

\* La version originale en anglais de la présente communication n'a pas été revue par les services d'édition.

Zonta International a, par le biais de ses projets internationaux, abordé certaines de ces questions importantes pour les droits des enfants et l'égalité entre les sexes dans le cadre du thème prioritaire :

- De 2000 à 2004, l'organisation a établi un partenariat avec UNIFEM dans le cadre d'un projet intitulé « Réinventer l'Inde ». L'approche multidimensionnelle adoptée a surtout permis d'appeler l'attention sur le rôle que peuvent jouer les hommes dans la prévention de la violence contre les femmes et s'est fondée sur une campagne nationale de publicité au cinéma et à la télévision présentant des modèles identificatoires positifs pour les hommes et les garçons;
- De 2006 à 2008, Zonta International a établi un partenariat avec Cadre International pour un projet de microcrédit et d'éducation sanitaire destiné à des femmes infectées par le VIH/sida au Niger. Ce projet a porté principalement sur la création de groupes d'épargne et de crédit ne comprenant que des femmes et permettant à ces dernières de créer de petites entreprises et de disposer de leurs propres ressources. Ces groupes fournissaient aussi aux femmes une éducation en matière de VIH/sida, amélioraient leur estime de soi ainsi que leur aptitude à la négociation et les faisaient bénéficier de réseaux d'appui constitués de pairs.

Le rôle prédominant que jouent les femmes dans les activités non rémunérées et la prestation de soins dans le secteur privé déterminent la façon dont le travail est organisé, les hiérarchies professionnelles, les barèmes de salaires, les politiques sociales et les politiques d'emploi, l'hypothèse de base étant que la principale préoccupation d'un travailleur est son emploi. Le manque d'attention aux responsabilités liées à la famille dans la conception du travail a eu des conséquences directes : les femmes sont moins nombreuses que les hommes à avoir un emploi rémunéré, n'ont pas les mêmes responsabilités qu'eux et sont aussi moins bien payées.

Parce que la prestation de soins et le travail non rémunéré ne sont pas reconnus à leur juste valeur dans les statistiques économiques nationales et parce que les femmes ne participent guère à la planification, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des budgets nationaux ou locaux, les politiques adoptées ne prévoient qu'un maigre soutien aux femmes qui fournissent des soins, qu'elles soient ou non rémunérées. Dans la plupart des régions du monde, les services sociaux sont insuffisants, notamment pour ce qui est des soins apportés aux enfants ou aux personnes âgées. Les débouchés s'offrant aux femmes ainsi que leur pleine participation à tous les aspects de la vie s'en trouvent limités.

Il convient de noter qu'aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, les soins rémunérés sont devenus un secteur de plus en plus important de l'économie et un secteur surtout féminin. Ces soins sont malheureusement soumis à une concurrence susceptible de promouvoir une faible rémunération et des services de mauvaise qualité qui affectent à la fois ceux qui fournissent les soins et ceux qui en bénéficient.

La façon dont les sociétés et les États font face aux problèmes complexes que sont la fourniture de soins et le partage, sur un pied d'égalité entre les hommes et les femmes, des responsabilités nécessite l'adoption de mesures dans de nombreux domaines.

Le préambule de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dispose que le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme si on veut parvenir à une réelle égalité de l'homme et de la femme. Pour s'acheminer vers cet objectif, il est essentiel de faire des hommes et des garçons des champions de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Il faut pour ce faire créer un environnement dynamique favorisant l'épanouissement des individus et le respect mutuel tant à l'échelon de la famille qu'à celui de la société dans son ensemble. L'éducation doit porter sur l'égalité des hommes et des femmes, des garçons et des filles, s'agissant aussi bien de leur valeur que des chances à leur donner. Il est notamment capital, vu qu'il est habituel dans le nombre de sociétés de confier des postes plus importants aux hommes, que les hommes et les garçons soient convaincus de l'intérêt que l'égalité des sexes peut avoir dans leur vie.

Zonta International soutient la pleine application par chaque pays signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes car cette dernière constitue un cadre permettant d'établir une égalité de fond entre les hommes et les femmes dans les domaines privé et public.

Dans le cadre du thème prioritaire de 2009, les recommandations suivantes sont faites :

- Comptabiliser le travail non rémunéré des femmes qui fournissent des soins afin de mettre en évidence les inégalités en la matière et faire des soins non rémunérés un élément critique des processus nationaux de budgétisation et de planification;
- Adopter par priorité des mesures portant notamment sur les infrastructures sociales, y compris les services sanitaires et éducatifs existants, et mettre en place des projets faisant gagner du temps aux femmes, par exemple dans le domaine des transports publics et de l'accès à l'eau et aux ressources énergétiques, de façon que les femmes puissent pleinement participer à tous les aspects de la vie;
- Accorder l'attention nécessaire aux droits et à l'épanouissement des filles en tant que partenaires égales des hommes au sein de chaque nation pour en assurer l'avenir;
- Faire participer les hommes et les garçons à l'élimination de la violence sexiste et de la discrimination sexuelle de façon à promouvoir les droits de l'homme et le partage égal des responsabilités pour le bien de tous;
- Faire de la question des soins à domicile un élément essentiel des initiatives prises par les gouvernements face à l'épidémie de VIH/sida;
- Renforcer les capacités et la volonté politique afin d'accroître la participation des femmes aux processus de prise de décisions à tous les niveaux de manière à ce que les politiques tiennent compte de l'expérience et des priorités des femmes.

Les initiatives législatives et politiques, la fourniture de ressources par les gouvernements et autres entités, la participation tant des hommes que des femmes et, en particulier, l'autonomisation des femmes sont autant d'éléments nécessaires à un partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes.